



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à dix heures trente minutes au château de Boisemont sous la présidence de Madame Marta BEILIN, doyenne d'âge de l'assemblée.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents : Ahlam ARSALANE, Marta BEILIN, Séverine BRUSSOT-COGNARD, Stéphanie CHORIN, Antoine ISINGRINI, Boubekeur MERABET, Philippe MICHEL, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Daniel TREUVELOT, Louis YOSHIDA, Jean-Michel ALBERTOSI, Edith THAVER, François LAINÉE

Absente excusée : Emma CHARTIER (pouvoir à Séverine BRUSSOT-COGNARD)

Secrétaire de séance : Ahlam ARSALANE

ELECTION DU MAIRE (délibération 2026-36)

La séance a été ouverte sous la présidence de Marta BEILIN, la plus âgée des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, Vu le code général des collectivités territoriales, Le président donne lecture des **articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7** du code général des collectivités territoriales.

L'article L.2122-1 dispose qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret ».

L'article L.2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Chaque conseiller municipal, à appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 15

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*): 8

Ont obtenu :

Madame Stéphanie CHORIN, 12 voix

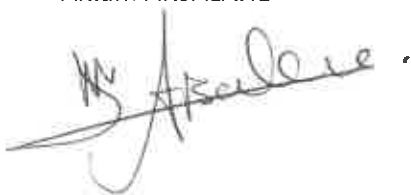
Monsieur Jean-Michel ALBERTOSI, 3 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré par vote,

Proclame Madame Stéphanie CHORIN élue à la majorité, Maire de Boisemont.

Le Maire élu prend la présidence de l'assemblée

Secrétaire de Séance
Ahlam ARSALANE



Pour extrait conforme,
Marta BEILIN

